

**VILLE DE
GRIGNY-SUR-RHÔNE
CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE**

**Extrait du registre des délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale
Séance du 6 octobre 2026**

Date de convocation

14/09/26

Nombre de membres :

► **en exercice: 11**

► **présents : 9**

► **suffrages exprimés :10**

Président: M. Xavier ODO

Responsable du CCAS : Mme Sophie BORDAT

**Secrétaire : Maud BENENATI, Responsable Ambition
Humaine et Solidaire.**

Présents :

Mme Isabelle GAUTELIER - Mme Véronique BOUCHAOUI -
Mme Najoua AYACHE - Mme Zhora LEGRAND - M. Michel
ANDRE - Mme Danielle MECHIN - Mme Sandra YOUSSEF - M.
Jean-Louis CANOVAS - M. Paul PRIVAS

Procurations:

M. Xavier ODO à Mme Isabelle GAUTELIER

Excusé(e)s :

Mme Pia BOIZET

OBJET : Modifications Règlement Intérieur et tarif activité sophrologie seniors

Le Centre Communal d'Action Sociale de Grigny-sur-Rhône propose depuis plusieurs années une activité de sophrologie à destination des seniors. La sophrologie, méthode psycho-corporelle visant à harmoniser le corps et l'esprit, contribue de manière significative au bien-être des participants en favorisant la gestion du stress, l'amélioration du sommeil et le renforcement de la confiance en soi. Ces bienfaits sont particulièrement adaptés aux besoins des personnes âgées, pour qui le maintien de l'autonomie et de la qualité de vie constitue un enjeu essentiel.

Le CCAS a révisé le règlement intérieur de cette activité afin d'en clarifier les modalités d'organisation et de participation. Par ailleurs, une adaptation des tarifs a été jugée nécessaire pour garantir une accessibilité optimale tout en assurant la pérennité de l'offre.

Cette délibération a donc pour objet d'approuver les modifications apportées au règlement intérieur de l'activité sophrologie pour seniors, ainsi que les nouveaux tarifs applicables.

Après avoir entendu le rapporteur et délibéré,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

APPROUVE le règlement intérieur modifié de l'activité sophrologie pour seniors, dont le texte est annexé à la présente délibération. Ce règlement entrera en vigueur à compter de la date de publication de la présente délibération.

FIXE les nouveaux tarifs de l'activité sophrologie pour seniors comme suit :

- Tarif pour les habitants de Grigny-sur-Rhône : 20€ par séance de 2 heures.

Ces tarifs s'appliqueront à compter de la rentrée 2026.

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 10 voix pour.

Xavier ODO,
Maire,
Président du CCAS.

**DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET SOLIDARITE
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

3 Avenue Jean Estragnat
69520 GRIGNY-SUR-RHÔNE
Tél. : 04 72 49 52 10
Mail. : ccasgrigny@mairie-grigny69.fr

ATELIER SOPHROLOGIE

Règlement intérieur

❖ **Fonctionnement de l'activité**

- **Public** : destinée aux seniors et retraités Grignerots.
- **Nature de l'intervention** : Ces séances visent à apprendre à gérer le stress et les émotions grâce à des techniques comme la respiration abdominale, la décontraction musculaire et la visualisation positive. Certaines séances pourront également inclure l'utilisation de la cohérence cardiaque. Les séances sont réalisées par Jean-Michel BAVEREL, sophrologue diplômé.
- **Périodicité et lieu des ateliers** : un atelier par mois, les jeudis de 10h à 12h00, de septembre à juin à la Médiathèque Léo Ferré 7 rue André Mayer 69520 Grigny-sur-Rhône.
- **Inscription** : auprès du CCAS de Grigny-sur-Rhône au **04 72 49 52 10**.

*Si l'état de santé d'une personne et notamment la perte de certaines capacités cognitives et/ou physiques, le nécessite, l'équipe du CCAS et le sophrologue pourront organiser une rencontre voire être dans l'obligation de refuser le bénéficiaire par souci de bienveillance et de sécurité.

- **Pièces à fournir obligatoirement** : un justificatif du domicile.
- **Tarif** : 20€/atelier de 2heures – règlement à l'ordre du Trésor public et à remettre au CCAS.

❖ **Annulation et règlement**

- En cas d'annulation de la séance, les participants seront prévenus par M. BAVEREL, la séance précédente ou, dans le cas d'une urgence, le CCAS informera individuellement les participants par téléphone.
- En cas d'annulation par un usager : dans la mesure du possible prévenir le CCAS au 04 72 49 52 10.

- En cas de non-paiement : 3 relances seront envoyées et le service contentieux du Trésor public en sera informé et saisi. En cas de difficultés de paiement, vous pouvez vous adresser au CCAS.

Acceptation du règlement intérieur

A conserver par le CCAS de Grigny-sur-Rhône

Je soussigné(e)

Déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur des ateliers sophrologie et l'accepte dans son intégralité.

Date :

Signature :